

CONSEIL PERMANENT



OEA/Ser.G
CP/doc. 4060/05
7 septembre 2005
Original: anglais

RAPPORT ANNUEL DE L'INSPECTEUR GENERAL
POUR LA PERIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2004

Ce document est distribué aux Missions permanentes
et sera présenté au Conseil permanent de l'Organisation.



Organización de los Estados Americanos
Organização dos Estados Americanos
Organisation des États Américains
Organization of American States

17th and Constitution Ave., NW, • Washington, D.C. 20006

Le 21 juin 2005

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir sous ce couvert le Rapport annuel de l'Inspecteur général pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2004.

L'Inspecteur général soumet des Rapport annuel conformément aux dispositions de la résolution AG/RES. 1321 (XXV-0-95).

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

Linda P. Fealing
Inspectrice général

Son Excellence
Ambassadeur robert Álvarez Gil
Représentant permanent de la République Dominicaine près
l'Organisation des États Américains
Président du Conseil permanent
Washington, D.C.

Pièce jointe

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
I. Introduction.....	1
II. Informations générales.....	1
a. Mandat	1
b. Qualité du travail	2
c. Rapport sur l'application des recommandations.....	3
III. Résumé des audits effectués	4
a. Audits achevés	4
b. Divers – Travaux de 2004 en cours de traitement	5
1. Type d' audits	5
2. Champ couvert par les audits.....	5
3. Observations du GS/OEA sur les rapports du BIG.....	6
4. Suivi des audits.....	6
IV. Rapports d'activités	7
V. Participation du BIG aux réunions.....	7
VI. Plan de travail pour 2005	8
VII. Dotation en personnel	8
VIII. Formation professionnelle	9
IX. Indépendance	9
X. Recommandations de la Commission des vérificateurs extérieurs.....	9
ANNEXE 1 – Liste des audits, inspections et enquêtes effectués en 2004	11
ANNEXE 2 – Audits, enquêtes et inspections par secteur technique - 2004	12
ANNEXE 3 – Plan de travail pour les audits en 2005	13

RAPPORT ANNUEL DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL

1^{er} janvier – 31 décembre 2004

I. INTRODUCTION

En application de l'article 118 des Normes générales de fonctionnement du Secrétariat général, j'ai l'honneur de soumettre au Conseil permanent le rapport annuel sur les audits menés à bien par le Bureau de l'Inspecteur général (BIG) pendant l'année civile prenant fin le 31 décembre 2004. Ce rapport traite des propositions formulées par la Commission des vérificateurs extérieurs, et du niveau des ressources mises à la disposition du Bureau de l'Inspecteur général, y compris sa dotation en personnel.

II. INFORMATIONS GÉNÉRALES

A. MANDAT

Conformément à l'article 116 des Normes générales, le Secrétaire général a établi des techniques de vérification interne appropriées pour assurer la conformité avec les normes et dispositions réglementaires en vigueur, en particulier sous forme d'examen systématique et sélectif des transactions officielles et des procédures opérationnelles relatives à la gestion des ressources administrées par le Secrétariat général. La politique du Secrétariat général est de maintenir un système d'audit interne efficace et indépendant conçu pour aider le Secrétaire général et les organes délibérants à assurer un suivi tant de l'exercice des fonctions dans les conditions voulues à tous les niveaux de gestion dans le cadre des programmes et de l'administration des ressources du Secrétariat général, que du respect du système normatif régissant le Secrétariat général.

Conformément aux Règles de pratique professionnelle d'audits internes, l'audit interne est une activité indépendante, objective et de consultation conçue pour imprimer une valeur ajoutée aux opérations de l'Organisation et les améliorer. La fonction de vérification interne offre un programme permanent d'évaluation du rendement, de préservation de l'intégrité financière et d'évaluation de la conformité avec les règles, les politiques et procédures opérationnelles, de protection des avoirs, d'utilisation économique et efficiente des ressources, ainsi que de gestion efficace des programmes et projets destinés à atteindre les objectifs souhaités. La vérification interne aide à détecter et redresser des conditions qui présentent des risques inutiles, cerne des possibilités d'amélioration, et accompagne l'Organisation dans la réalisation de ses objectifs, tout en maintenant les risques dans des limites tolérables.

L'Instruction N° 95-05 émise par le Secrétaire général le 8 mai 1995 a porté création du Bureau de l'Inspecteur général, en qualité d'entité chargée d'appliquer les procédures d'audit interne et de s'acquitter des fonctions connexes. Elle contient une déclaration de responsabilité, d'objectif et d'autorité concernant les audits internes et la composition de ce Bureau. L'objectif du Bureau de l'Inspecteur général est de conseiller et d'accompagner le Secrétaire général, et par son intermédiaire, les secrétaires exécutifs, directeurs et autres agents exerçant des fonctions de supervision, dans l'accomplissement de leur tâche en leur fournissant des analyses, des évaluations, et le résultat de ses enquêtes, des recommandations et des observations sur les activités faisant l'objet d'examen. En

particulier, le Bureau de l'Inspecteur général est chargé d'assurer un examen systématique du contrôle interne de gestion et de comptabilité, de contribuer au renforcement des contrôles et à l'amélioration de l'efficacité de tous les bureaux, départements, programmes, divisions, unités, activités et projets du Secrétariat général de l'OEA, à la fois au Siège et dans les bureaux hors siège.

Le BIG oriente ses efforts vers l'assistance qu'il prête aux États membres et au Secrétariat général dans l'administration responsable de leurs ressources, et dans la création d'un climat de justification comptable, de transparence, et d'amélioration de la performance dans la mise en œuvre des programmes de l'OEA. Les activités de vérification servent à déterminer si les fonctions de planification, d'organisation, de gestion, de documentation, de comptabilité, de sauvegarde et de contrôle des ressources sont exercées d'une manière performante, efficace et économique et sont conformes aux:

- i. Directives, politiques, normes, règlements, manuels, procédures et autres dispositions administratives en vigueur;
- ii. Objectifs globaux et aux plus hautes normes de pratique administrative de l'Organisation.

Dans ses rapports, le BIG détermine si le système de contrôle interne au Secrétariat général est adéquat et efficace. Il vérifie notamment dans ce contexte l'intégrité de l'information financière, la conformité avec les directives applicables à l'administration des programmes de l'OEA, l'efficacité de la gestion des programmes et projets selon les conditions établies dans les accords conclus, l'efficacité et l'efficacité de la sécurité du système informatisé OASES et des contrôles des applications, ainsi que de la protection des avoirs. Les rapports d'audit identifient des initiatives stratégiques employées par le BIG, et des recommandations sont formulées pour remédier à certaines déficiences et appuyer l'obligation redditionnelle et la performance à travers le Secrétariat général. Le BIG évalue les éléments des contrôles internes par rapport aux risques qui ont été constatés au niveau du Secrétariat général, notamment en ce qui concerne la structure organisationnelle, les règles de déontologie et les risques liés aux programmes ou opérations. Selon les Normes générales, les audits sont effectués en plaçant un accent spécial sur les propositions de la Commission des vérificateurs extérieurs, particulièrement en ce qui concerne la nécessité de cibler les secteurs à haut risque. Des recommandations sont formulées pour promouvoir les économies, l'efficacité et l'efficacité dans les opérations du Secrétariat général, et pour apporter une assistance à tous les niveaux de l'administration dans la prévention et la détection des fraudes et des abus.

Le BIG prête aussi des services consultatifs aux divers départements et unités du Secrétariat général qui en font la demande, ou assiste en qualité d'observateur aux réunions du SG/OEA sur des sujets concernant les processus opérationnels, les questions émergentes, les projets de restructuration organisationnelle et les changements prévus dans le déroulement des opérations.

Le BIG jouit d'une autonomie totale sur le plan technique et de l'autonomie la plus large possible sur le plan de la gestion

B. Qualité du travail

Tous les membres du personnel du Bureau de l'Inspecteur général sont membres de l'Institut des vérificateurs internes. Le BIG assure la qualité de son travail en s'acquittant de ses tâches conformément aux prescriptions de son mandat, aux règles et directives du Secrétariat général et des Règles de pratique professionnelle de la vérification interne approuvées par l'Institut des vérificateurs internes. Les Règles en question régissent l'indépendance, les compétences, l'objectivité et l'assiduité

du BIG, le champ de travail, et la performance des activités de vérification interne, et le soin professionnel attendu dans la prestation des services de vérification.

C. Rapports et application des recommandations

Conformément à l'Instruction 95-05, l'Inspecteur général soumet au Secrétaire général des rapports comportant des conclusions et recommandations de vérification. Une fois approuvées par le Secrétaire général, ces conclusions et recommandations sont acheminées aux cadres supérieurs d'administration. Selon l'Instruction susmentionnée, dans un délai de 30 jours suivant la date de réception du rapport que leur a transmis le Secrétaire général, les directeurs doivent veiller à ce que des mesures correctives appropriées soient prises ou planifiées pour donner suite aux recommandations formulées par le Bureau de l'Inspecteur général ou aux déficiences déterminées par celui-ci. Les recommandations du BIG visent à contribuer à une amélioration de la gestion et à un accroissement de la responsabilité et de la transparence, et sont classées en trois catégories selon qu'elles se rapportent à des secteurs dits à **HAUT RISQUE**, à **MOYEN RISQUE** ou à **FAIBLE RISQUE**. Les recommandations dites à haut risque sont considérées comme ayant les conséquences les plus profondes pour l'exécution des tâches de l'Organisation, car leur mise en oeuvre devrait se traduire par une amélioration de la productivité, du volume de travail et de l'efficacité des programmes. L'Inspecteur général est chargé de faire rapport à la Commission des vérificateurs extérieurs sur tous les rapports en circulation qui sont soumis au Secrétaire général.

Le taux d'application des recommandations approuvées est un facteur indiscutable servant à évaluer le succès des services de vérification fournis par le BIG. Le suivi des actions menées dans le cadre de l'application des recommandations revêt une importance cruciale pour déterminer l'impact du BIG sur le Secrétariat général et quantifier les améliorations. Pour déterminer l'action menée en vue de combler les lacunes signalées dans les rapports d'audit, le Bureau de l'Inspecteur général a mis en place un système efficace de suivi des mesures prises par le Secrétariat général en application des recommandations. Ce système de suivi évalue l'efficacité de l'action menée pour donner suite aux recommandations, et les rapports établis au moyen de ce système sont soumis à la Commission des vérificateurs extérieurs pendant leur réunion annuelle.

Les efforts proactifs du BIG sous forme de consultations pendant les audits internes, ainsi que les discussions sur les activités opérationnelles actuelles ou proposées, l'examen des procédures opérationnelles qui précède la distribution de celles-ci, et sa participation en qualité d'observateur aux diverses réunions du SG/OEA visent à faciliter et à encourager une communication permanente avec le Secrétariat général. Ces activités consultatives avec la hiérarchie supérieure n'ont pas seulement rehaussé l'efficacité et l'impact des vérifications internes, mais ont aussi contribué de façon significative au renforcement du contrôle interne à travers le Secrétariat général. Grâce à ses efforts constants, le BIG encourage une gestion avisée des ressources, un climat d'obligation de rendre compte et de transparence, et contribue à l'amélioration de la performance des programmes à travers le Secrétariat général. Le BIG continue d'exercer un impact positif de façon systématique, constructive et sans relâche sur l'efficacité générale et l'administration performante du SG/OEA.

Le BIG participe également en qualité d'observateur aux réunions du Conseil permanent et de ces commissions de travail, y compris celles de la Commission des questions administratives et budgétaires (CAAP), ainsi qu'aux réunions du Cabinet du Secrétaire général et d'autres réunions du Secrétariat général propres à exercer une incidence quelconque sur les contrôles internes.

III. RÉSUMÉ DES AUDITS EFFECTUÉS

a. Audits achevés

Pendant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2004, le BIG a mené huit audits et deux enquêtes qui se sont focalisés sur les activités opérationnelles et de conformité. Sept de ces audits ont été effectués dans des Services du Siège, et le huitième portant sur des mécanismes opérationnels s'est déroulé dans les États membres. Tous les rapports soumis par l'Inspecteur général ont été approuvés par le Secrétaire général.

Parmi les audits achevés en 2004 citons l'examen de l'infrastructure du SG/OEA, les applications du logiciel Oracle 11i; les voyages imputables aux comptes du Siège du SG/OEA; la Mission spéciale pour le renforcement de la démocratie en Haïti; les Fonds spécifiques versés au compte de l'AICD par les États-Unis, et vingt projets choisis. Les opérations et archives du Bureau hors siège de l'OEA au Costa Rica ont été examinées, et une enquête a été menée sur les activités d'action contre les mines au Guatemala. Dans le cadre de l'examen des projets, le BIG s'est consacré à l'évaluation et à la vérification des dépenses et des rapports sur ces projets, ainsi qu'à l'évaluation et à la vérification de leur efficacité et de leur administration performante en vue de déterminer si leurs objectifs ont été atteints d'une manière rentable.

L'impact des activités du BIG sur le Secrétariat général est significatif étant donné que les recommandations qui en émanent visent à sensibiliser le personnel aux questions financières, à encourager la conformité avec les directives de l'OEA, à recouvrer les sommes dues à l'Organisation et d'aiguiser l'intérêt du personnel sur la nécessité d'appliquer des contrôles internes efficaces. Les activités de vérification menées par le BIG ont abouti à soixante-et-une recommandations en faveur d'une amélioration continue de la performance des programmes, d'une administration judicieuse des ressources et d'une responsabilisation de la gestion. Les soixante-et-une recommandations sont réparties de la manière suivante: vingt-trois à **HAUT RISQUE**, vingt-neuf à **MOYEN RISQUE**, et neuf à **BAS RISQUE**. Trente-quatre des recommandations ont mis en relief la nécessité d'améliorer l'efficacité et l'efficacités de la gestion, notamment la nécessité de se conformer aux directives de l'OEA et d'accroître la responsabilisation et le rendement; dix-huit recommandations ont porté sur la sécurité et le contrôle des systèmes; sept recommandations ont envisagé la nécessité de mettre les procédures par écrit, et deux ont déterminé la nécessité de recouvrer les sommes dues à l'Organisation.

Parmi les réalisations les plus notables auxquelles ont abouti les efforts conjugués du BIG et du Secrétariat général, il convient de mentionner les suivantes:

- La centralisation de la gestion financière et administrative de l'OEA par le système OASES a renforcé le système des contrôles internes de tous les services opérationnels, y compris ceux de l'AICD.
- Le Département des questions administratives et financières poursuit ses efforts en faveur de l'amélioration des processus et procédures opérationnels OASES pour mieux servir les Unités techniques qui doivent élaborer des rapports financiers fiables dans les délais prescrits.
- Le Département des questions administratives et financières continue d'offrir une formation systématique et permanente dans le cadre de l'apprentissage au logiciel OASES. Il continue également de publier les procédures à l'intention des utilisateurs.

- Le Règlement budgétaire et financier applicable aux transactions opérationnelles au Siège et dans les Bureaux hors siège a été distribué.
- Le processus consistant à connecter les activités financières des opérations des Bureaux hors siège à l'aide du système informatisé OASES a commencé. Jusqu'au 30 juin 2005, quinze de ces entités opérationnelles ont été interconnectées ce qui permettra le traitement en-ligne des activités financières avec le Siège.
- Grâce à ses efforts, le BIG est parvenu à améliorer les relations au sein du Secrétariat général, ce qui a eu des effets favorables sur l'efficacité et l'efficience générales de l'Organisation.
- Les recommandations émises par le BIG en 2003 ont été appliquées.
- La Commission des vérificateurs extérieurs a déterminé que le dispositif global du contrôle interne au Secrétariat général est efficace.
- Des opinions sans réserves ont été émises au niveau du Secrétariat général pour 2004, et aucune déficience notable ni situation susceptibles d'être signalées n'ont été constatées.
- La Commission est satisfaite des progrès accomplis par le Secrétariat général et le BIG dans l'application des recommandations de 2003, malgré le volume limité des ressources.

b. Divers – Travaux de 2004 en cours de traitement

En décembre 2004, le BIG a lancé une enquête sur les facturations effectuées au titre des frais d'entretien des bâtiments en 2004 qui n'avaient pas été immédiatement comptabilisés, comme le requièrent les Normes générales. Bien que cette enquête ait été achevée en 2005, l'incidence sur les états financiers de 2004 a été qu'après la comptabilisation des économies nettes d'autres secteurs du Secrétariat général, le Programme-budget du Fonds ordinaire a accusé un déficit de \$1,1 million. Les recommandations émises dans le Rapport du Bureau de l'Inspecteur général qui ont été approuvées par le Secrétariat général ont été soumises à la CAAP, et les processus opérationnels ont été mis en marche pour y donner les suites nécessaires. Le Comité mixte de discipline a été convoqué conformément à la Règle 111 du Règlement du personnel. Le Secrétariat général, et le Président de la Commission des vérificateurs extérieurs ont fait rapport sur la question au Conseil permanent.

1. Types d'audits

La liste des activités de vérification réalisées en 2004 figure à l'**Annexe 1** et à l'**Annexe 2** par secteur technique. Ces audits ont porté sur les activités opérationnelles du Secrétariat général. Les audits sur le fonctionnement du Secrétariat général ne passent pas seulement en revue les livres et la documentation à l'appui, mais ils recommandent aussi des mesures propres à accroître l'efficacité des opérations, à améliorer le contrôle de la gestion et de la comptabilité, à réduire les coûts et à empêcher les pertes. Les vérifications de la conformité sont menées pour évaluer la performance du SG/OEA au regard des conditions établies dans des accords avec les bailleurs de fonds.

2. Champ couvert par les audits

Le plan de travail de 2004 a été axé sur de nombreuses questions financières et gestionnaires qui avaient été relevées dans le rapport d'audit de 2003 de la Commission des vérificateurs extérieurs. Les audits de 2003 ont été orientés vers les opérations à plus haut risque et vers celles qui comportent le plus grand potentiel d'accroissement de l'efficacité, de l'économie et de l'efficience au Secrétariat

général. Les méthodes de planification du BIG assurent que les secteurs à haut risque reçoivent une attention prioritaire et permettent donc au Bureau de l'Inspecteur général d'établir les priorités d'une manière plus efficace en ce qui concerne l'utilisation des ressources qui sont limitées. En 2004, le pourcentage d'audits des opérations au Siège a été d'environ 50%.

3. Observations du GS/OEA sur les rapports du BIG

Les États membres, le Secrétaire général et la Commission des vérificateurs extérieurs s'en remettent au BIG en sa qualité de garant permanent d'un contrôle interne effectif. La fonction d'audit interne fournit des informations dignes de foi qui sont utiles pour l'évaluation de la performance, le maintien de l'intégrité financière, et la mesure de la conformité avec les politiques et les procédures. La fonction d'audit interne est efficace dans la mesure où les directeurs acceptent leur responsabilité de se conformer aux contrôles établis et de mettre en œuvre, dans les délais prescrits, les recommandations qui se dégagent des conclusions émanées des rapports d'audit. Le succès et l'utilité de la fonction d'audit dépendent de la valeur et de l'importance que la direction accorde à cette fonction et de la façon dont elle est intégrée aux activités opérationnelles du SG/OEA. Les pistes de vérification permettent de contrôler la qualité des transactions, indiquent le degré de responsabilisation des directeurs face aux tâches qui leur sont confiées et sont indispensables au BIG pour décider du moment auquel il convient d'effectuer l'audit. Dans ses rapports, le BIG a indiqué qu'il est nécessaire que les pistes d'audit dans le logiciel OASES soient appropriées, et il continue de travailler avec le Département des questions administratives et financières pour traiter efficacement cette question en vue d'améliorer la transparence et la responsabilisation pour toutes les transactions traitées dans ce système.

Le BIG continue d'examiner les conclusions et les recommandations des audits avec la direction des programmes dans le cadre d'un entretien final pour expliquer les résultats, obtenir l'accord des responsables, et s'entendre sur la méthode à suivre pour appliquer ces recommandations. Cette approche et la soumission du projet de rapport par le BIG aux directeurs en vue d'obtenir leurs commentaires non seulement assurent l'efficacité de la fonction du BIG, mais confirment aussi que les conclusions et recommandations sont communiquées aux directeurs avant d'être présentées au Secrétaire général pour approbation. Dans plusieurs cas, des déficiences ont été corrigées avant que l'audit ne soit terminé et les commentaires et observations du personnel intéressé par l'audit ont été pris en compte dans la version définitive du rapport d'audit qui a été envoyé au Secrétaire général pour approbation. Le BIG a observé que grâce à cette approche la transparence est plus grande, les conclusions de l'audit sont mieux acceptées, et les recommandations sont mises en œuvre de façon opportune. L'Inspecteur général continue de travailler en partenariat d'une manière professionnelle et efficace avec les directeurs des divers secteurs du SG/OEA pour assurer la mise en œuvre satisfaisante et opportune des recommandations visant à corriger les déficiences qui compromettent l'efficacité et l'efficience organisationnelles.

4. Suivi des audits

Le taux satisfaisant d'application des recommandations formulées par le BIG est un facteur positif pour déterminer si les services du BIG ont eu pour effet d'accroître en général l'efficience et l'efficacité de l'Organisation. Le BIG a mis en place un système permettant d'assurer un suivi systématique des mesures prises en application des recommandations, conformément aux dispositions de l'Instruction 95-05. La Commission des vérificateurs extérieurs a souvent recours aux rapports établis par ce système dans son examen annuel de l'efficacité et de l'application des recommandations des audits. Ce système fournit aussi de précieuses informations qui peuvent être utilisées dans la planification de programmes de travail du BIG. Grâce aux efforts du BIG, des

opinions favorables ont été émises dans les rapports d'audit de la Commission des vérificateurs extérieurs pour tous les Services du Secrétariat général au titre des états financiers de 2004.

Le Bureau de l'Inspecteur général est heureux de constater qu'en dépit des contraintes budgétaires auxquelles le Secrétaire général a dû faire face pendant la restructuration autorisée par les Instructions 04-1 et 05-3, les recommandations émises pour 2003 et les années précédentes ont toutes été mises en oeuvre. Jusqu'en juin 2005, trente-trois (37%) des soixante-et-une recommandations émises pour 2004 ont été mises en oeuvre, et trente-huit se trouvaient à un stade quelconque de mise en oeuvre, et de ce nombre, treize étaient considérées à haut risque. Ces recommandations à haut risque visaient à améliorer les processus opérationnels en vue d'accroître la responsabilité, de comptabiliser avec exactitude les avoirs de l'OEA, d'améliorer les contrôles internes et d'augmenter la transparence et l'efficacité. L'Inspecteur général est heureux de constater que le taux d'exécution enregistré au SG/OEA est satisfaisant et que les rapports sur les mesures prises en application des recommandations ont été établis dans les délais impartis.

Le BIG accueille avec une grande satisfaction les efforts continus et la coopération du Secrétariat général dans sa poursuite d'une plus grande efficacité et d'une performance accrue.

IV. Rapports d'activités RAPPORTS D'ACTIVITÉS

Un résumé des activités de vérification pour l'année civile se terminant le 31 décembre 2004 a fait l'objet d'un rapport qui a été soumis au Conseil permanent conformément aux dispositions de l'article 114 des Normes générales et à l'Instruction 95-05 du 8 mai 1995.

V. PARTICIPATION DU BIG À DES RÉUNIONS

En 2004, l'Inspectrice générale et les membres du personnel du BIG ont participé en qualité d'observateurs à diverses réunions des commissions et groupes de travail du Secrétariat général, y compris des Groupes de mise en oeuvre du système OASES, du Comité d'adjudication des marchés, de la Commission pour la liquidation des excédents et des actifs obsolètes (COVENT) et du Comité de rénovation du Bâtiment du Secrétaire général. En 2004, l'Inspecteur général a eu des entretiens avec des directeurs de départements sous forme de consultations, leur apportant ainsi un élément stratégique pour la réalisation des objectifs, l'amélioration de la communication et de la coordination internes, et la création d'un dispositif satisfaisant de contrôle interne au sein du Secrétariat général. Cette approche proactive par voie de consultation contribue véritablement à la fonction du BIG en tant que garant permanent indispensable de l'évaluation et de l'application du dispositif global de contrôle interne.

Toutes les questions portées à l'attention de l'Inspecteur général pour enquête sont évaluées en fonction de l'information déjà disponible en vue de déterminer leur crédibilité et leur effet sur les contrôles internes. Les questions soumises au BIG en 2004 et qui présentaient un risque inhérent pour les contrôles internes du Secrétariat général ont fait l'objet d'une enquête en vue d'une action appropriée. L'Instruction 05-08 a été émise le 14 avril 2005, et trace la politique du Secrétariat général d'encourager le déclenchement du signal d'alarme en cas de mauvaise gestion financière ou de mauvaise administration, et la protection de ceux qui tirent le signal d'alarme, des informateurs, et des témoins contre les mesures de représailles.

VI. PLAN DE TRAVAIL POUR 2005

Selon l'Instruction 95-05, les activités d'audit doivent être axées sur les opérations à plus haut risque et/ou celles qui comportent le plus grand potentiel d'accroissement de la performance, de l'économie et de l'efficacité. Le BIG est aussi requis de conduire des audits systématiques et sélectifs de toutes les opérations conformément à un plan cyclique à long terme qui assure la vérification complète du Secrétariat général dans un délai approprié.

La connexion OASES des activités financières des Bureaux hors siège à l'aide du système d'informatisation des paiements qui centralisera les processus financiers du SG/OEA n'a pas été effectuée en 2004 comme il avait été initialement prévu. En 2005, le BIG entend continuer à évaluer le degré de risque lié aux transactions financières réalisées dans ces bureaux et propose de donner suite au processus de connexion OASES.

Selon le plan de travail pour 2005 (**Annexe 3**), le BIG continuera de s'attacher en particulier à l'examen des activités à plus haut risque et de celles qui encouragent l'économie, l'efficacité et l'efficacité des opérations du SG/OEA, ainsi que des programmes et projets de l'OEA. Le Plan de travail pour 2005 place également un accent sur les propositions émanées des États membres, ainsi que sur celles de la Commission des vérificateurs extérieurs. La Commission des vérificateurs extérieurs appuie et approuve cette approche des activités de vérification planifiées.

VII. DOTATION EN PERSONNEL

Les ressources disponibles pour les activités opérationnelles du Bureau de l'Inspecteur général proviennent du Programme-budget du Fonds ordinaire. En 2004, Le personnel du BIG était composé de l'Inspecteur général et de trois vérificateurs, ainsi que d'un assistant administratif. Ces effectifs sont complétés par des fonctionnaires engagés sous contrat à la tâche en fonction des ressources disponibles. En raison de l'insuffisance des ressources dont il dispose pour ses initiatives stratégiques, le BIG continue de se heurter à des difficultés dans l'exécution de son mandat qui est d'assurer que ses audits s'étendent à une bonne partie des opérations du Secrétariat général, y compris des Bureaux hors siège, ainsi que de passer en revue les projets administrés par le SG/OEA. Le manque de ressources empêche le BIG de répondre de façon appropriée aux besoins de vérification du SG/OEA, de publier les rapports d'audit dans des délais raisonnables et d'assurer un suivi systématique. Le Bureau de l'Inspecteur général comme la Commission des vérificateurs extérieurs ont fait état de la nécessité d'obtenir des ressources additionnelles en faveur du BIG et continuent de recommander que la demande de ressources supplémentaires de l'Inspecteur général soit examinée en priorité et favorablement.

L'Inspecteur général fait un emploi optimal des ressources disponibles pour obtenir des résultats qui accroissent la valeur des services fournis au SG/OEA et aux États membres. Le BIG est assujéti aux mesures d'austérité actuellement en vigueur au Secrétariat général et depuis un certain nombre d'années, les ressources en personnel du BIG sont un sujet de préoccupation pour la Commission des vérificateurs extérieurs comme pour l'Inspecteur général. Le Bureau de l'Inspecteur général voudrait exprimer ses sincères remerciements aux États membres et au Secrétaire général par intérim, l'Ambassadeur Luigi R. Einaudi, pour l'addition d'un poste d'auditeur au grade P-3, qui a été inscrit au Programme-budget du Fonds ordinaire de 2006.

Les ressources provenant des Fonds spécifiques ont connu une augmentation, passant de \$48 millions en 2000 à \$112 million en 2004, et selon la Commission des vérificateurs extérieurs, les transactions effectuées au titre des Fonds spécifiques représentent actuellement 53% du travail du

SG/OEA. De l'avis de l'Inspecteur général, un besoin impérieux se fait sentir pour envisager de doter le BIG de ressources appropriées en vue de le renforcer et rehausser son efficacité et l'impact de ses activités de vérification interne, notamment en effectuant des audits de projets financés par les Fonds spécifiques. En 2004, le BIG a reçu des ressources des Fonds spécifiques se montant à \$38.000 qui étaient destinées à financer l'audit des activités menées dans le cadre de projets financés par les Fonds spécifiques. En 2005, le Secrétaire général par intérim, l'Ambassadeur Luigi R. Einaudi, a approuvé la demande de l'Inspectrice générale relative à des fonds qui seraient prélevés des comptes de frais généraux reçus par le Secrétariat général ce qui mettrait le BIG en mesure de mener des audits des projets financés par les Fonds spécifiques. Jusqu'au 30 juin 2005, le BIG avait reçu \$66.000 prélevés sur ces comptes qui ont servi à financer ces audits. La Commission des vérificateurs extérieurs a de nouveau recommandé dans les états financiers figurant dans le rapport de 2004 qu'une disposition spécifique soit incorporée à tous les accords sur les projets pour assurer que le BIG reçoive les fonds nécessaires à l'accomplissement des audits requis.

VIII. FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Le personnel du BIG continue de suivre des cours de formation continue dans les limites des ressources disponibles. Dans son rapport de 2004, la Commission des vérificateurs extérieurs a réitéré les recommandations qu'elle avait formulées les années précédentes, selon lesquelles des ressources suffisantes doivent être inscrites au budget du BIG pour assurer à son personnel le nombre minimum d'heures de formation continue requises sous formes d'unités de valeur.

IX. INDÉPENDANCE

L'inspecteur général relève directement du Secrétaire général et ses activités sont régies par les articles des Normes générales de fonctionnement du Secrétariat général, l'Instruction 95-05 et le Règlement budgétaire et financier, ainsi que par d'autres directives de l'OEA.

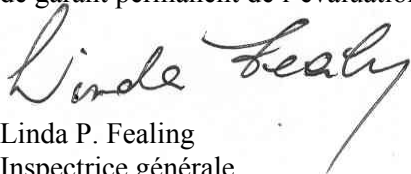
La fonction de vérification interne est un contrôle de gestion qui consiste à mesurer et à évaluer l'efficacité des autres contrôles de gestion. Pour assurer une analyse objective des faits, et l'impartialité de son jugement, le BIG ne participe pas aux procédures opérationnelles, ni n'exerce des fonctions quotidiennes ayant trait au fonctionnement du Secrétariat général. Il intervient seulement dans le cadre de leur examen et de leur évaluation. L'Inspecteur général et le personnel du BIG ont un accès total, libre et illimité à toutes les fonctions, activités, opérations, livres, propriétés et employés du Secrétariat général, comme ils le jugent nécessaire pour planifier et effectuer tous les audits qui sont estimés indispensables à l'accomplissement du mandat qui leur est conféré. L'Inspecteur général jouit d'une indépendance totale dans la planification de ses programmes de vérification et de toutes ses activités de vérification. Étant donné l'indépendance opérationnelle du BIG, les audits doivent être conduits d'une manière professionnelle. Malgré cette indépendance, le BIG est une entité indispensable du Secrétariat général, et fournit des informations objectives et utiles aux États membres ainsi qu'au Secrétaire général pour la réalisation des buts et objectifs de l'Organisation.

X. RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION DES VÉRIFICATEURS EXTÉRIEURS

La Commission des vérificateurs extérieurs a émis des opinions sans réserve dites "favorables" au sujet des états financiers des entités du Secrétariat général pour 2004. Elle s'est déclarée satisfaite des progrès réalisés par le Secrétariat général et le BIG dans l'application de ses recommandations malgré le volume limité des ressources. Le Bureau de l'Inspecteur général continue

de s'efforcer de répondre aux préoccupations exprimées par la Commission, et d'examiner les domaines critiques en fonction des ressources disponibles.

La Commission des vérificateurs extérieurs a fait des commentaires dans son rapport 2004 sur le champ couvert par les audits, la dotation en personnel et l'indépendance du BIG, et le suivi des recommandations formulées par le Bureau de l'inspecteur général. Elle a aussi fait valoir que le statut et le rôle du BIG ont toute leur importance puisque la vérification interne fait essentiellement fonction de garant permanent de l'évaluation et de l'application permanente des contrôles internes à l'OEA.



Linda P. Fealing
Inspectrice générale

21 juin 2005

ANNEXE 1

Secrétaire général de l'Organisation des États Américains Bureau de l'Inspecteur général		
SG/BIG	Liste des audits menés en 2004	Types d'audits
01	Infrastructure de l'Organisation des États Américains – relevant de l'ancien Département des services de technologie et l'information et d'entretien des bâtiments	Opérationnel
02	Application de ORACLE 11i administrée par l'ancien Département des services d'analyse de la gestion, de planification et d'appui	Opérationnel
03	Frais de voyages encourus au Siège du SG/OEA	Opérationnel
04	Mission spéciale de l'OEA pour le renforcement de la démocratie en Haïti	Opérationnel
05	Fonds spécifiques apportés à l'AICD par les États-Unis	Respect des engagements
06	Bureau hors siège de l'OEA au Costa Rica	Opérationnel
07	Programme pour la reconstruction communautaire des logements dans les collectivités du centre et du Nord du Nicaragua	Respect des engagements
08	Projet d'assistance pour le déminage au Nicaragua (PADCA)	Respect des engagements
Enquêtes		
01/04	Programme d'action contre les mines au Guatemala (UPD)	
02/04	Directives concernant les conflits d'intérêts	

ANNEXE 2

Secrétaire général de l'Organisation des États Américains		
Bureau de l'Inspecteur général		
Audits, enquêtes et inspections, par secteur technique, effectués en 2004		
Secteurs techniques	Audits	SG/BIG/AUDIT/
Chapitre 1	Conflit d'intérêts	Inv.
Chapitre 4	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mission spéciale de l'OEA pour le renforcement de la démocratie en Haïti 2. Programme pour la reconstruction communautaire des logements dans les collectivités du centre et du Nord du Nicaragua 3. Projet d'assistance pour le déminage au Nicaragua (PADCA) 4. Programme d'action contre les mines au Guatemala (UPD) 	<p>04/04</p> <p>07/04</p> <p>08/04</p> <p>Inv.</p>
Chapitre 5	Fonds spécifiques apportés à l'AICD par les États-Unis	05/04
Chapitre 6	Bureau hors siège de l'OEA au Costa Rica	06/04
Chapitre 8	<ol style="list-style-type: none"> 1. Infrastructure de l'Organisation des États Américains – relevant de l'ancien Département des services de technologie et d'entretien des bâtiments 2. Application de ORACLE 11i administrée par l'ancien Département des services d'analyse de la gestion, de planification et d'appui 3. Frais de voyages encourus au Siège du SG/OEA 	<p>01/04</p> <p>02/04</p> <p>03/04</p>

ANNEXE 3

I. Secrétariat général de l'Organisation des États Américains		
Bureau de l'Inspecteur général		
Plan de travail pour les audits qui seront menés en 2005		
Audits	Secteurs techniques/sujets	Derniers audits
1	Contrôles opérationnels et internes au sein de l'Unité pour la promotion de la démocratie et dans certains projets précis	-
2	Contrôles opérationnels et internes au sein de l'Unité sur le commerce et dans certains projets précis	1998
3	Mécanisme des contrats à la tâche	2001
4	Frais généraux – Contributions versés aux Fonds spécifiques au titre de la supervision technique et de l'appui administratif	-
5	Contrôles opérationnels et internes au sein du Département de l'information	1997
6	Processus de remboursement des impôts	2001
7	Bureau hors siège de l'OEA en Bolivie et certains projets précis	1999
8	Bureau hors siège de l'OEA au Pérou et certains projets précis	2001
9	Bureau hors siège de l'OEA au Guyana et certains projets précis	2001
10	Bureau hors siège de l'OEA aux Bahamas et certains projets précis	1999
11	Bureau hors siège de l'OEA en Équateur et certains projets précis	1996
12	Bureau hors siège de l'OEA à Saint-Kitts-et-Nevis et certains projets précis	2001
13	Serveur et sécurité des nouvelles technologies – Infrastructure soutenant le logiciel OASES	2002
14	Applications de l'OASES	2002
15	Processus d'achats publics applicable aux fournisseurs génériques	-
16	Institut interaméricain de l'enfance (IIN)	2002